

Conférence intercommunale Elaboration du PLUI Art.L.123-6 du code de l'urbanisme

Pourquoi cette conférence:

- ▶ Il s'agit officiellement de la première conférence des maires, pour le lancement du PLUI de la CCPR
- ▶ C'est une obligation réglementaire (L.123-6)
- ▶ Elle est habituellement présidée par le Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et du PLUi. Elle rassemble les 46 maires de la CCPR ainsi que les membres de la commission aménagement de l'espace,
- ▶ Elle arrête les modalités de collaboration entre les communes et la CCPR tout au long de l'élaboration du PLUI (après proposition de la Commission aménagement de l'espace)
- ▶ A l'issue de cette conférence, le conseil communautaire valide les modalités de collaboration et les officialise dans une charte de « gouvernance » signée par l'ensemble des Maires. Cette charte fixe les différentes instances de collaboration.

Gouvernance du PLUI : les instances de collaboration

La gouvernance s'organisera autour de 3 grandes instances :

1 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 62 élus

- prescrit le PLUi (délibération du 12 septembre 2014) et arrête les modalités de concertation
- débat sur le PADD
- arrête le projet de PLUi avant l'enquête publique
- approuve le PLUi

2- La Commission Aménagement de l'Espace = COMITE DE PILOTAGE (Comité Présidé par le Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace)

► Son rôle

- Examen des grandes phases du projet avant leur passage en conseil
- Suivi régulier de l'avancement de l'étude en lien avec le B E
- Organisation des réflexions thématiques et géographiques selon les besoins
- Organisation de la concertation avec le public
- Les membres se répartissent la présidence des groupes de travail thématiques et éventuellement de groupe de travail par secteur (un élu ou plusieurs référents par secteur géographique).

(Les membres de la commission désigneront au sein du conseil communautaire un suppléant afin de les représenter en cas d'empêchement)

3- Les ateliers de travail thématiques (15/16 personnes):

composés d'élus communaux (le maire et/ou son suppléant selon son centre d'intérêt) tous les secteurs géographiques doivent être représentés au sein des ateliers. Ces groupes de travail étudient de façon plus approfondie et ponctuelle une problématique transversale à plusieurs communes.

Eau, agriculture,
forêt,
Développement
économique

Patrimoine
historique,
architecture
locale, paysage,
tourisme.

Habitat et
consommation
foncière

Thématique
Energie Climat
Ressources
naturelles

En parallèle un **comité technique** (DGS, responsable urbanisme, instructeurs ADS) assure le suivi technique et administratif de la procédure en lien avec le bureau d'étude et le VP chargé de l'aménagement de l'espace.

L'association des Personnes Publiques Associées (PPA) et/ou Consultées (PPC) sera organisée selon les obligations légales:

Chambres Consulaires, Conseil Départemental, Conseil Régional, STAP, Préfecture, DDT, DREAL, DDCSPP, ARS, SCOT limitrophes et EPCI Limitrophes.....

En fonction des thématiques abordées lors des réunions, nous solliciterons des structures associées à l'intercommunalité (CAUE, ATD, Agence de l'Eau, Syndicats de Rivières....), des représentants des différents secteurs économiques et associatifs.

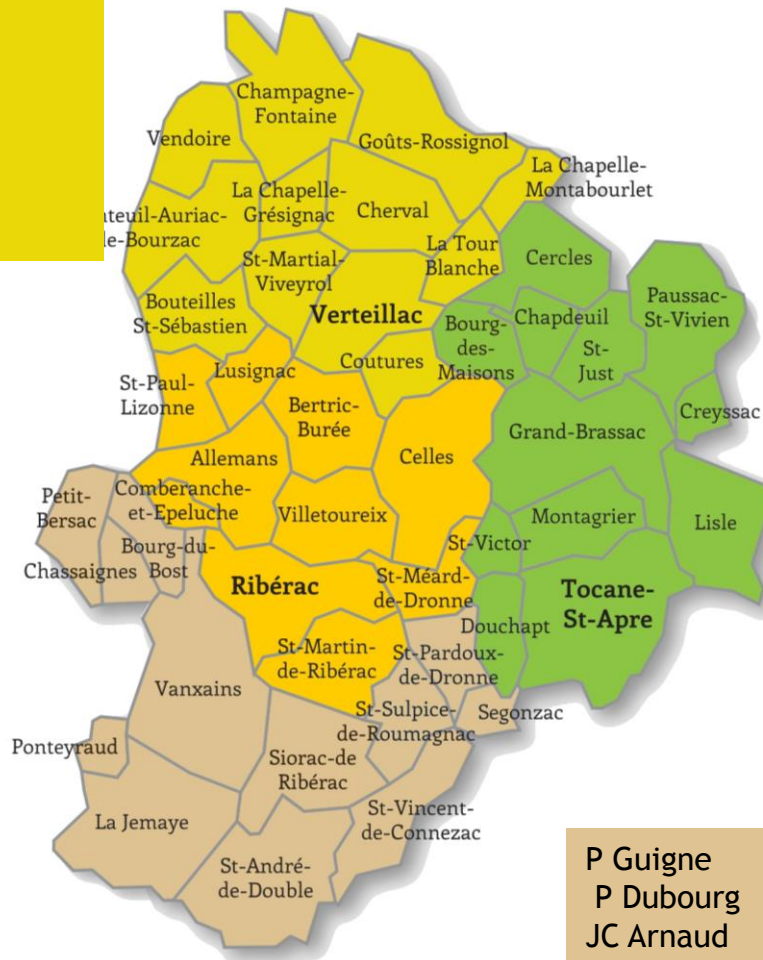
Tous les membres de la commission et des ateliers thématiques devront faire le lien avec les communes qui ne sont pas représentées afin que l'information circule correctement.

Les secteurs et les référents

Coordination : JP JUGIE

A Lucas
D Virecoulon
C Duvergt
D Bazinet
G Nadal
H de Vilmorin
JP Prunier

P Lachaud
G Caignard
D Villedary
F Blanchardie
JP Lauron
M Lagorce



D Bonnefond
JP Devergnès
P Boismoreau
C Durand
F Lafaye
E Clugnac

P Guigne
P Dubourg
JC Arnaud
M Boineau Serano
JB Charazac

Réunions, concertation : phase diagnostic (9 mois)

- ▶ Réunion de prise de contact avec la commission (17/07/2015)
- ▶ **Réunion officielle de lancement** avec les conseillers communautaires (PPA, PPC, CAUE, ...) **le 15 octobre à 14h30**
- ▶ **Visite commentée de terrain** avec les élus et les services associés **le 26 ou 27 novembre (journée)**
- ▶ 4 ateliers thématiques (1 journée)
- ▶ 2 réunions en commission pour identifier les enjeux et formaliser le diagnostic
- ▶ 1 Réunion de la commission pour valider le diagnostic
- ▶ 1 Réunion PPA pour présenter le diagnostic
- ▶ Validation en conseil communautaire

Réunions, concertation : phase PADD (10 mois)

- ▶ 2 réunions de la commission pour construire les scénarios de développement
- ▶ 2 ateliers thématiques pour définir et analyser les axes stratégiques du PADD et POA
- ▶ 1 réunion en commission de validation du scénario de développement et des axes du PADD
- ▶ Validation en conseil du projet PADD et POA
- ▶ Réunion PPA de présentation du PADD
- ▶ 2 réunions en commission pour travailler sur les OAP
- ▶ Validation des OAP en conseil communautaire
- ▶ 1 réunion publique sectorielle (4) pour présenter une synthèse du PADD et des OAP

Réunions, concertation : phase traduction graphique et réglementaire (6 mois)

- ▶ 2 réunions en commission sur la définition du zonage
- ▶ 2 réunions en commission sur la définition du règlement
- ▶ 1 réunion d'échanges autour des thématiques abordées en atelier
- ▶ Validation en conseil de la traduction réglementaire

Réunions, concertation : phase arrêt / approbation (9 mois)

- ▶ 1 réunion en commission pour finalisation du PLUI pour arrêt
- ▶ 1 réunion PPA pour mise au point pour arrêt
- ▶ 1 réunion en conseil communautaire pour présentation du dossier complet
- ▶ 4 réunions publiques sectorielles de concertation
- ▶ 1 réunion en commission pour traitement des avis des PPA avant EP
- ▶ 1 réunion de la commission de traitement de l'avis du commissaire enquêteur post EP
- ▶ 1 conférence intercommunale suite à l'EP
- ▶ 1 réunion PPA avant approbation du PLUI
- ▶ Approbation du PLUI en conseil communautaire

Visite de terrain :

► Circuit avec des haltes possibles à :

- la Jemaye (étang/forêt de la Double / activité de loisirs)
- hauteurs de Ribérac (Route de St Sulpice,)
- hauteurs de Villeteureix (Route de Bertric,)
- Combéranche Epeluche (halte nautique bord de Dronne)
- Lusignac (village de caractère)
- Verteillac/Cherval (plaine céréalière)
- La Tour Blanche (Village de Caractère)
- Montagrier (Village de Caractère)
- Maison de la Dronne (Moulin à eau).

Glossaire

ADEME : Agence de l'eau et de la maîtrise de l'énergie
AOT : Autorité organisatrice des transports
A(M)VAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AU : Autorisation d'urbanisme
CC : Communauté de communes
CCH : Code de la construction et de l'habitation
CU : Code de l'urbanisme
DAAC : Document d'aménagement artisanal et commercial
DIA : Déclaration d'intention d'aliéner
DPU : Droit de préemption urbain
DTADD : Directive territoriale d'aménagement et de développement durable
ER : Emplacement réservé
GAL Leader : Groupe d'action locale pour la liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme inscrit dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER).
GES : Gaz à effet de serre
OAP : Orientation d'aménagement et de programmation
OIN : Opération d'intérêt national
PADD : Projet d'aménagement et de développement durable
PCET : Plan climat énergie territorial
PDU : Plan de déplacements urbains
PEB : Plan d'exposition au bruit
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PIAGE : Plan intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace
PIG : Programme d'intérêt général
PLH : Programme local de l'habitat
PLU : Plan local d'urbanisme
PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal
POA : Programme d'orientations et d'actions
PPA : Personnes publiques associées

PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SADD : Schéma d'aménagement et de développement durable
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDC : Schéma de développement commercial
SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France
SIADD : Schéma intercommunal d'aménagement et de développement durable
SIAGE : Schéma intercommunal d'aménagement et de gestion de l'espace
SM de SCOT : syndicat mixte de SCOT
SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer
SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRT : Schéma régional des transports
UTN : Unité touristique nouvelle
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZAE : Zone d'aménagement d'ensemble